ASSUREZ LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

GENERALI HOMME-CLÉ

Vous vous souciez de l'avenir de votre société, en cas de perte d'un acteur déterminant. Nous vous apportons une solution financière pour préserver votre activité.

Chef d'entreprise ou collaborateur incontournable pour son savoir-faire, sa proximité avec vos clients, l'homme-clé a une fonction majeure dans votre organisation.

Sa disparition peut entraîner des conséquences lourdes pour votre entreprise (baisse du chiffre d'affaires, ralentissement d'activité, dysfonctionnement, etc).

Le contrat Generali Homme-clé constitue **une solution pour se prémunir de la perte de recette d'exploitation liée à la disparition de votre homme-clé.**

BÉNÉFICIEZ D'UN CAPITAL CONFORME À VOS SOUHAITS

En cas de décès ou d'invalidité de l'homme-clé, Generali vous assure le versement d'un capital prédéterminé au bénéfice de votre entreprise.
Vous fixez le montant du capital en fonction de l'évaluation au plus juste de la perte de recette d'exploitation sans qu'elle ne puisse dépasser 6 000 000 € en cas d'invalidité.

PROFITEZ D'UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Vos cotisations au titre de votre contrat Generali Homme-clé constituent chaque année une charge déductible des résultats imposables des exercices au cours desquels elles ont été payées. Les indemnités perçues dans le cadre d'un contrat Generali Homme-clé sont comprises dans le bénéfice imposable de l'exercice du versement.

GRÂCE À LA GARANTIE GENERALI HOMME-CLÉ, PROTÉGEZ ET MAINTENEZ VOTRE ACTIVITÉ !

Directrice d'un cabinet de conseil, Madame R. considère son actuelle responsable de bureau d'études comme un moteur pour l'entreprise. L'expertise de son cabinet repose en effet largement sur ses épaules : c'est une spécialiste des énergies renouvelables. S'il lui arrivait quelque chose, le chiffre d'affaires s'en ressentirait. Toutefois, grâce au capital garanti par Generali Homme-clé, son entreprise pourrait envisager une procédure de recrutement pour le remplacer, en ayant les ressources pour attirer des profils avec sa compétence clé, très recherchée.

Votre contact

Dénomination sociale / Nom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... e-mail : .....

N° Orias* : .....

** Mention obligatoire pour les agents/courtiers.*

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali Vie, Société Anonyme au capital de 341 059 488 euros, 602 062 481 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

GV8049DPB_FICHE WEB - RAC – Décembre 2025 - Photo : Getty Images - Le Studio graphique